



POSTULAT

Auteur	Magali Di Marco et Jérôme Fournier, Les Vert.e.s et Paola Riva Gapany et Christine Seipelt-Weber, PS/GC
Objet	Écrans numériques publicitaires: agir pour préserver l'énergie et les ressources
Date	18/11/2022
Numéro	2022.11.491

On assiste à l'implantation croissante d'écrans publicitaires numériques, notamment aux entrées des localités, aux bords des routes, dans les centres commerciaux et les gares. En Valais, on estime à plus d'un millier le nombre d'écrans numériques. Il est évident que sans garde-fou, ce phénomène va s'amplifier.

A l'heure où les risques de pénuries d'électricité et de ressources pourraient durablement affecter nos modes de consommation, la prolifération d'écrans numériques diffusant des publicités pour des produits qui contribuent souvent eux-mêmes au gaspillage de l'énergie et des ressources va à l'encontre des recommandations émises par la Confédération.

Gaspillage d'électricité

Une étude de l'Ademe en France (Agence de la transition écologique) indique qu'un écran publicitaire numérique LCD de 2m² avec 1 face numérique consomme 2,049 kWh/an, ce qui est proche de la consommation moyenne d'un ménage pour l'éclairage et l'électroménager. Au bout de dix ans d'utilisation, le panneau publicitaire aura consommé 20 490 kWh. Un panneau avec deux faces numériques consomme entre 6'800 et 12'600 kWh/an, ce qui équivaut à 32 réfrigérateurs-congélateurs combinés. Et ceci ne représente que leur impact en activité.

Gaspillage des ressources

Pour être fabriqués, ces écrans requièrent énormément d'énergie (fossile) mais aussi des matériaux qui contribuent à l'épuisement des ressources abiotiques (plusieurs centaines de minerais dont des terres rares sont extraits pour la fabrication d'un seul écran) dont l'extraction se fait souvent au mépris de l'environnement, de la santé des personnes vivant sur place et des conditions de travail. A cela s'ajoute encore la pollution liée à leur transport... et à leur éventuel recyclage, voire leur destruction!

Nous finirons par mentionner encore la pollution lumineuse et l'incitation à la surconsommation qu'ils génèrent en servant essentiellement les grandes entreprises, au détriment du commerce de proximité.

Tout cela va à l'encontre des enjeux qui nous concernent et des prérogatives énumérées dans l'Agenda 2030 de développement durable édicté par le Canton, dont le rôle est de "faire ressortir le champ thématique de l'exemplarité".

Parmi les 10 champs thématiques retenus dans le cadre de l'Agenda 2030, il est intéressant de mentionner les 3

premiers:

1. Consommation et production: Réduction de l'impact environnemental des modes de production et de consommation et amélioration des conditions sociales de production
2. Développement territorial, mobilité et infrastructure: Valorisation du patrimoine architectural et construit, utilisation économe du territoire et des ressources, sécurité et qualité de vie pour la population
3. Energie et climat: Valorisation des ressources énergétiques indigènes et renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique)

Conclusion

Dans un démarche cohérente, et en vue de contribuer à l'effort collectif de sobriété énergétique et la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable à l'horizon 2030, nous invitons le Conseil d'Etat à élaborer une stratégie de limitation du nombre d'écrans numériques dans l'espace public et à interdire ceux qui n'auraient pas pour but de fournir des informations citoyennes et d'utilité publique ou de promouvoir l'économie locale.